

## Montant compensatoire 21 ans après le divorce

Par **lulupyro**, le **22/03/2015** à **10:26** 

Bonjour,

IL y a 21 ans j'ai divorcé par consentement mutuel . Je versais une alimentaire pour mes enfants .Aujourd'hui Leur situation est telle qu'elle ne justifie plus ce versement . Maintenant mon ex épouse a l'intention de demander une indemnité compensatoire . Ma question est : cela peut il aboutir pour elle ? Je suis retraité et j'ai 64 ans . Merci . Salutations .